

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0005236

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7155 Société : RAN

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Gatni AHMED Date de naissance : le 9/7/1862

Adresse : Habituelle

Tél. : 06 35 23 80 80 Total des frais engagés : 7573 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Docteur Omar BENNOUNA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>me</sup> Etg Passage Prince  
El Boune H. Hassan - Casablanca  
Tél.: 0522 99 98 07*

Date de consultation : 04/10/2023

Nom et prénom du malade : LACHHEB MERIEM Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Lumbago

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : M

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 13 OCT 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous un emblème confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/10/13	C	—	150,00	Docteur Cinci de Médecine Générale Rue 65 N°53, 2 <sup>e</sup> étage Passage Prince Ettaâouine H. Hassani - Casablanca Tél.: 0522 90 98 07

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourneisseur	Date	Montant de la Facture
—	4/10/13	607.30

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
—	—	—	—

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
—	—	—	—	—	—	—

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
—	—	—	—	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
—	—	—	—	MONTANTS DES SOINS
—	—	—	—	DEBUT D'EXECUTION
—	—	—	—	FIN D'EXECUTION
—	—	—	—	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
—	—	—	—	MONTANTS DES SOINS
—	—	—	—	DATE DU DEVIS
—	—	—	—	DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

H	21433552
00000000	00000000
D	00000000
00000000	35533411 11433553
B	B

**DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	21433552
00000000	00000000
D	00000000
00000000	35533411 11433553
B	B

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

# Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale  
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale

de la Faculté de Médecine de Montpellier, France

Ex. Médecin des F.A.R

Attestation de DIU

# الدكتور عمر بنونة

الطب العام

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale

Rue 65 N°53, 2<sup>ème</sup> Etg Passage Prince

Ettaâouine H. Hassani - Casablanca

Tél.: 0922 90 98 07

دبلوم في الفحص بالصدى

من كلية الطب بموبلي بفرنسا

طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية

شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Casablanca, le 04/10/23

MERIEM

LACHHEB

LOT : 20098  
PER : 05/24  
PPV : 144,30 DH

GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV:248,00 DH  
ID:649095  
6 118001 141104

PPV:215DH00

CODE No.: HP/DRUGS/MNB/95/2

14/10/23

Noor

20098

24/8/2019 After  
24/8/2019 19:11:11

Sere tide

2B x 21g

250

21/10/20

Raciper

40 mg

607.30 14/11/2023

met

met

met

met

Docteur Omar BENNOUNA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>ème</sup> Etg Passage Prince  
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca  
Tél.: 0922 90 98 07

زنقة 53، الطابق الثاني - ممر برانس - التعاون - الحي الحسني - الدار البيضاء - هاتف العيادة : 05 22 90 98 07

Rue 65 - N° 53, 2<sup>ème</sup> Etage - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

في حالة الإستعجال : 06 64 04 38 25

602, Bd Oum Rbia, 30030 Casablanca, El Oulemia  
Tél: 0522 90 17 15 - 05032007  
DIOURLA, AÏAD, Nourouz  
LAK, LA  
Faculté de Droit et de Gestion  
Université Hassan II de Casablanca